



association@halemfrance.org

06 18 94 75 16

www.halemfrance.org

Siret: 485 168 041 00021

Association HALEM

Charmajou

09800 Castillon en Couserans

HABITANTS DE LOGEMENTS ÉPHÉMÈRES OU MOBILES

8 mars 2017

Commune de FROUZINS

Un maire qui vole les poules à des manouches

Depuis 2008, la mairie de Frouzins pratique l'exclusion des familles en caravanes. La situation est devenue critique pour la famille Liévy. Obligée d'arrêter son exploitation de poulets, menacée d'expulsion, interdite de se raccorder au réseau public...

Frédo et sa famille ont décidé d'attaquer avec HALEM le PLU de la mairie.



Voilà presque 10 ans que Frédo et Souris sont arrivés sur la commune de Frouzins.

Décidés à poser leurs caravanes, de scolariser leurs six enfants dans une école stable, de leur permettre d'accéder à des activités extra-scolaires, ils achètent un lopin de terre et décident de démarrer une exploitation avicole.

L'activité commençait à être rentable lorsqu'ils ont compris que la mairie ferait tout pour entraver leur installation.

- ✓ Refus de permis d'habiter sur le lieu de l'exploitation.
- ✓ Refus de construire les bâtiments d'exploitation.
- ✓ Attaque en procès pour infraction à l'urbanisme.
- ✓ Refus de laisser voter sur la commune.
- ✓ Descentes de «poulets» violentes et sans raisons.
- ✓ ...

Depuis, c'est la banqueroute:

Mise en faillite par la mairie, dénigrée par de l'affichage public, cette sympathique famille ne perd pas courage. Frédo est un militant efficace, qui passe le plus clair de son temps à se battre contre les discriminations faites aux voyageurs avec l'association Goutte d'Eau.

Adhérent puis co-président de l'association HALEM, nous avons appris à son contact et avec son mode de vie que les valeurs qu'il porte sont universelles. Elles interpellent l'ordre injuste de notre monde. Ces valeurs portées par les squatters, les sans terres, les sans papiers, les sans le sous... elles dépassent largement nos revendications. Être un Sans, c'est être quelqu'un...

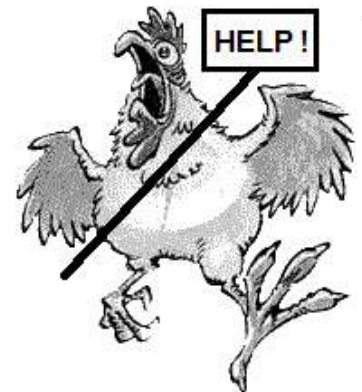
Soyons nombreux à soutenir ce procès

Nous avons besoin de vous pour aller au bout de la procédure. Vous pouvez envoyer un chèque à l'association HALEM ou participer sur le site.

Nous déposerons une requête au Tribunal Administratif de Toulouse avant le 29 mars 2017.

La mairie avait la possibilité de faire évoluer son document d'urbanisme en autorisant la famille Liévy à vivre sur son terrain. Elle a fait le choix délibéré de trier les administrés à favoriser.

Ne baissons jamais les bras et les communes finiront par prendre en compte les besoins de tous les habitants sans discrimination !!



Plus d'infos sur www.halemfrance.org

Ne pas jeter sur la voie publique